

GEORGES DAY

DOCTEUR EN DROIT

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LE DROIT DE VETO
DANS
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

*Ouvrage couronné par la Faculté de Droit de l'Université de Paris
et honoré d'une subvention du Ministère de l'Éducation Nationale*

PRÉFACE DE M. ALEXANDRE PARODI

AMBASSADEUR DE FRANCE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ANCIEN DÉLÉGUÉ PERMANENT DE LA FRANCE

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Kolekcja
Emila Kornasia

PARIS

ÉDITIONS A. PEDONE

LIBRAIRIE DE LA COUR D'APPEL ET DE L'ORDRE DES AVOCATS

13, Rue Soufflot, 13

—
1952

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE de M. Alexandre PARODI	1
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	3
PREMIÈRE PARTIE	
LES ORIGINES DU DROIT DE VETO	
CHAPITRE PREMIER. — <i>Le droit de veto avant la conclusion du Pacte de la Société des Nations</i>	10
Section I. — La pratique des conférences internationales entre le Congrès de Vienne et la Conférence de la paix de Versailles	12
Section II. — Appréciation critique de la pratique des conférences internationales entre le Congrès de Vienne et la Conférence de la paix de Versailles	17
CHAPITRE II. — <i>Le droit de veto des Membres de la Société des Nations</i>	24
Section I. — L'application de la règle de l'unanimité à la procédure de vote d'une organisation internationale	24
Section II. — La règle de l'unanimité dans le Pacte et la jurisprudence de la Société des Nations.	29
Section III. — Appréciation critique de la procédure de vote de la Société des Nations	32
DEUXIÈME PARTIE	
L'ÉLABORATION DE LA RÈGLE DU VETO DES MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ	
CHAPITRE PREMIER. — <i>La Conférence de Dumbarton Oaks et la Conférence de Yalta</i>	41

	Pages
CHAPITRE II. — <i>La Conférence de San Francisco</i>	47
Section I. — L'Exposé des quatre Puissances invitantes sur la procédure de vote du Conseil de sécurité	49
Section II. — Le débat de la Conférence de San Francisco relatif à la procédure de vote en matière de règlement pacifique des différends ..	86
Section III. — Le débat de la Conférence de San Francisco relatif à la définition des « questions de procédure »	88
Section IV. — Le débat de la Conférence de San Francisco relatif à la procédure de révision de la Charte	93
TROISIÈME PARTIE	
L'APPLICATION DE LA RÈGLE DU VETO	
PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ	
AU COURS DES SIX PREMIÈRES ANNÉES	
DE SON FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE PREMIER. — <i>La portée de la jurisprudence interprétative</i> du Conseil de sécurité	101
Section I. — La souveraineté du pouvoir d'interprétation du Conseil de sécurité	104
Section II. — L'obligation du Conseil de se conformer aux dispositions claires et précises de la Charte	107
CHAPITRE II. — <i>La jurisprudence du Conseil de sécurité relative au</i> <i>mode d'exercice du droit de veto</i>	111
Section I. — Les effets de l'abstention volontaire d'un membre permanent	115
Section II. — Les effets de l'absence volontaire d'un mem- bre permanent	127
CHAPITRE III. — <i>La jurisprudence du Conseil de sécurité relative</i> <i>aux questions de procédure</i>	153
Section I. — Le mode de détermination des « questions de procédure »	154
Section II. — Les « questions de procédure »	166
CHAPITRE IV. — <i>La jurisprudence du Conseil de sécurité relative</i> <i>aux questions de fond</i>	185
Section I. — Les questions préjudicielles	185
Section II. — Les questions de fond proprement dites ..	212
BIBLIOGRAPHIE	239